

Documents à fournir

OBLIGATOIRE POUR TOUS LES DOSSIERS :

- La fiche individuelle d'inscription pour chaque enfant inscrit

OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX DOSSIERS OU S'IL Y A UN CHANGEMENT DE SITUATION POUR LES ANCIENS DOSSIERS :

- Les justificatifs de revenus **français et/ou étrangers** : avis d'impôt français 2016 sur les revenus 2015, attestation des revenus étrangers 2015 et/ou les dernières fiches de salaire pour l'ensemble des membres du foyer (que les personnes soient mariées ou non, parents de l'enfant ou non).
 - Les photocopies du carnet de vaccination de chaque enfant inscrit
 - La notification de droits « aides aux vacances 2017 » de la Caf.
 - En cas de divorce, et si l'un des deux parents n'a pas l'autorisation de venir récupérer l'enfant, l'extrait du jugement le précisant.

Rappel : en cas d'absence de revenus et sans présentation d'un justificatif confirmant ce fait, le tarif le plus élevé pour l'activité concernée s'appliquera d'office.

Documents pouvant être demandés pour la vérification de votre situation

- Un justificatif de travail de l'employeur de moins de 3 mois
- Un justificatif de pôle emploi (ou organisme équivalent) prouvant votre absence de revenu
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une photocopie du livret de famille ou document équivalent

Informations diverses

- Les justificatifs de revenus devront être mis à jour au 1^{er} janvier 2018
- La notification de droits « aides aux vacances 2017 » de la Caf devra être mise à jour au 1^{er} janvier 2018.
- Les tarifs et les règlements intérieurs du restaurant scolaire, du secteur enfance et du secteur jeunesse ainsi que les projets pédagogiques des secteurs enfance et jeunesse sont consultables dans les structures ou sur : <http://www.saint-genis-pouilly.fr/>.

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 9 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne faisant l'objet du dit traitement bénéficie du droit de consultation et de rectification des informations recueillies. Ce dernier s'exerce auprès de : Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 01630 Saint-Genis-Pouilly.